## A Paris, les immigrés se heurtent au plafond de verre

Une étude de l'INED sur les agents de la Ville démontre que les minorités visibles sont plus précaires et moins gradées

'est une photographie inédite de la diversité et des discriminations parmi les employés de la Ville de Paris que vient d'achever l'Institut national d'études démographiques (INED). Faite à titre exceptionnel à partir, entre autres, de statistiques ethniques (origine des personnes) sur un vaste échantillon d'agents, l'étude aboutit à un constat sans ambiguïté: les personnes issues de l'îmmigration sont à la fois sous-représentées par rapport à leur poids dans la population francilienne, et surreprésentées parmi les agents de catégorie C et les contractuels.

Cette enquête est presque une première dans la fonction publique territoriale. Les travaux sur les discriminations au sein de l'entreprise ou de la fonction publique sont rares. France Télévisions, le ministère de la défense et la police ont déjà ouvert leurs portes à ce genre d'initiatives, mais c'est à peu près tout. Avant cette expérience, l'INED avait seulement pu sonder les personnels de la ville de Nantes (Loire-Atlantique), en 2008.

Mais comme le remarque le chercheur à l'INED Patrick Simon, coauteur de l'étude avec Mireille Eberhard: «A Nantes, les flux d'immigration sont nettement moins importants qu'en Ile-de-France.» L'INED est donc allé voir la Mairie de la capitale, qui a joué le jeu. Crèches, brigades de propreté, services administratifs, enseignants du conservatoire...: les deux spécialistes ont pu interroger, au mois de juillet 2010, quelque 4500 agents.

D'après leur enquête, intitulée « Egalité professionnelle et perception des discriminations », la Mairie de Paris compte au total, dans ses effectifs, 9,8% d'immigrés nés à l'étranger – quand ceux-ci représentent 16,9% de la population francilienne âgée de 18 à 50 ans. De même, la municipalité compte 10 % de descendants d'immigrés, quand ces derniers représentent 18% des Franciliens. Les «minorités visibles», un groupe qui inclut les natifs d'outre-mer et leurs descendants, comptent, au total, pour un quart des effectifs.



Ce tableau dressé, l'INED s'est penché sur la position hiérarchique des fonctionnaires de la Ville. Or, constatent les chercheurs, il existe une surreprésentation de ces minorités visibles parmi les agents de catégorie C, soit l'échelon le plus bas de la fonction publique. Ainsi, 90 % des originaires des DOM et de leurs descendants sont concentrés à cet échelon, ainsi que 80 % des immigrés d'Afrique. A l'inverse, 58 % seulement de la population dite « majoritaire » se situe à ce niveau.

De la même manière, les immigrés, toutes origines confondues, ont été plus fréquemment embauchés à la Ville de Paris avec un statut de contractuel: 48 % d'entre eux, contre 27 % de la population majoritaire. Les chercheurs de l'I- NED relèvent aussi que 13% des immigrés sont actuellement contractuels de la Ville, contre 8% de la population majoritaire.

Face à ce bilan contrasté, la Ville a pris les devants, en décidant de réformer les concours d'entrée

Patrick Simon et Mireille Eberhard ont pu toutefois observer certains signes encourageants: parmiles fonctionnaires de catégorie B, les enfants d'immigrés africains sont plus nombreux à occuper « des postes d'encadrement »

que la population majoritaire. Par ailleurs, de façon générale et à ancienneté comparable, les descendants d'immigrés « n'ont plus d'écarts significatifs » dans leur progression professionnelle avec le reste des employés.

Face à ces résultats contrastés, la Mairie de Paris tempère : «Il n'y a rien de forcément surprenant, la Ville n'est pas hors du monde », estime Maïté Errecart, adjointe au maire (PS) chargée des ressources humaines. «Il est assez difficile de faire la part entre ce qui relève de phénomènes sociétaux et de la Ville », ajoute-t-elle. Face à ce bilan, la Ville a toutefois pris les devants, en décidant de réformer les concours d'entrée.

L'étude met en effet en avant que là réside l'une des principales sources de discrimination. Les services de la Mairie ont identifié que l'épreuve de culture générale des concours pouvait avoir un effet sélectif sur l'origine. Dès l'automne, les concours de secrétaire administratif (catégorie B), d'attaché d'administration (A) et de secrétaire médicale (B) remplaceront donc la dissertation de l'épreuve d'admissibilité par un questionnaire à réponses courtes. Pour l'oral, la Ville va veiller à ce que les membres du jury reflètent eux-mêmes mieux la diversité (sexe, origine, âge...).

Le manque de diplôme de beaucoup d'agents issus de l'immigration les concentre aussi de fait dans des emplois d'exécution, où les perspectives d'évolution sont faibles. Maïté Errecart dit du coup

## Les statistiques ethniques, autorisées avec dérogation

Les statistiques ethniques sont, de façon générale, interdites en France. Une loi Informatique et libertés datant de 1978 énonce une interdiction de principe sur ces données sensibles. Elle permet toutefois de déroger à cette règle sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), à condition de respecter certains critères (consentement individuel, anonymat, intérêt général...). Un cadre validé par le Conseil constitutionnel en 2007. Ces dérogations ont permis l'essor d'un nombre croissant d'enquêtes spécifiques ces dernières années. L'une des plus importantes est l'étude Trajectoires et Origines (TeO). Elle a été pilotée par l'Institut national des études statistiques (INED). L'enquête sur la Ville de Paris a été faite avec la même méthode.

vouloir développer la formation en interne de façon plus « ciblée ».

Plus embêtant pour la Ville de Paris sont les discriminations – toutes sortes confondues – dont disent avoir été victimes ou témoins, au fil de leur carrière, entre 35 % et 55 % des personnes originaires des DOM et d'Afrique. La mairie assure préparer des outils pour évaluer en continu sa politique RH, améliorer la médiation dans les conflits et mieux informer les agents de leurs droits.

De façon plus large, M<sup>me</sup> Errecart plaide pour que « d'autres études de ce type soient menées dans d'autres collectivités». « L'enjeu, pointe Patrick Simon, est de suivre les évolutions des quinze prochaines années. Les descendants d'immigrés africains ont peu d'ancienneté, d'où leur position assez défavorable. Rien ne dit que leur situation va s'améliorer naturellement: c'est le bon moment pour mettre en place des actions. » •

**ELISE VINCENT**